

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique afin de statuer sur deux (2) demandes de dérogation mineure.

Cette séance de consultation publique aura lieu le **lundi 17 août 2026 à 18 h 30** à la **salle Marcel-Milot** de l'hôtel de ville.

1. Propriété sise au 301, montée de la Source

- **Nature de la demande** : La demande vise à autoriser une hauteur maximale du bâtiment de 15 mètres au lieu des 10 mètres exigés par la grille de spécification de la zone 6.03.
- **Effet de la dérogation** : Permettre la construction d'un chalet selon les plans présentés, à la condition expresse que le bâtiment soit orienté de façon à ce que la vue soit dirigée vers les terres publiques de la Couronne et non vers les terrains voisins.

2. Lot numéro 6 526 398 du cadastre du Québec

- **Nature de la demande** : La demande concerne l'alignement de la résidence, qui dérogera à l'article 7 de la réglementation sur l'alignement des constructions.
- **Effet de la dérogation** : Permettre à la façade principale du bâtiment d'être orientée à un angle de plus de 15° par rapport à la rue, dans le but de maximiser la vue sur les montagnes.

Au cours de cette assemblée, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Saint-Alexis-des-Monts, ce 27 juillet 2026.



Maryse Allard

Directrice générale et greffière-trésorière